

PR 67 – LE GOUR DES VÉRONIQUES ET L'ÉTANG DES GRAVIERES

Départ :

Parking du cimetière

Distance : 5,6 km

Temps ≈ 1h30

Dénivelé cumulé : 44m D+

Pourcentage bitume : 33%

Niveau randonneur : facile

VTT : très facile

Équestre : non

Sens : horaire

Balisage : PR67

Descriptif :

1- Depuis le parking, longer le cimetière. Passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.

2- Prendre à droite dans ladite rue. Traverser la rue du Pont du Diable (**prudence**) et poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux. Arriver à un pont de chemin de fer.

3- Passer sous le pont, continuer sur 450m pour emprunter, à droite, le très large chemin des Chambons.

4- Longer le Bonson jusqu'à une passerelle. Traverser la passerelle du Bonson, suivre la berge du gour des Véroniques jusqu'en bord de Loire.

5- Virer à droite pour remonter le cours du fleuve. S'incurver encore à droite jusqu'à une bifurcation.

6- Tourner complètement à gauche en sous-bois. Passer une petite gravière, revenir à gauche sur les bords de Loire. Ensuite à droite pour passer sous le pont SNCF, puis entre gour et Loire en remontant son cours pour se diriger face au pilier Ouest du pont Pascal Clément.

7- Avant la quatre voies, se diriger à droite par un large chemin sur 600m puis partir à droite, passer en contrehaut de la D108 jusqu'au croisement routier.

8- Partir à droite par la rue Notre Dame. Passer devant la Croix des Rameaux pour joindre la rue Bernard Rochette donnant accès à la chapelle de Notre Dame de Bonson.

9- Après la visite de la chapelle, revenir sur ses pas et prendre à droite par le chemin dit rue de la Chapelle, traverser le Bonson sur la passerelle puis la rue du Pont du Diable (**prudence**), revenir au parking du cimetière.

À voir en chemin :

Gour des Véroniques ; Bords de Loire ; Gravières réhabilitées ; Pont SNCF sur la Loire ; Pont Pascal Clément ; Corps de ferme à parement de briques ; Croix des Rameaux ; Chapelle Notre Dame de Bonson, ouverte toute l'année de 9h à 19h.